

Commune de Chaillé-les-Marais

Séance du Conseil Municipal du 20 mars 2017

N° 5

ORDRE DU JOUR

- 1) Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2016 ;
 - 2) Vote des budgets annexes 2017 (Assainissement, Camping, Supérette) ;
 - 3) Vote des participations et des subventions 2017 ;
 - 4) Vote du Budget Communal 2017 ;
 - 5) Salle communale : travaux de démolition scène et escaliers ;
 - 6) Sydev : avenant n°1 à la convention d'effacement réseaux Rue du Perrier (lanterne supplémentaire) ;
 - 7) Transfert de pouvoirs de police du Maire à la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral
 - 8) ASA Petit Poitou : programme de stabilisation de berges - Année 2017
- Questions diverses
Informations

L'an deux mille dix-sept, le vingt mars à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie de Chaillé-les-Marais, sous la présidence de Monsieur Guy PACAUD, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice	19
Présents	10
Votants	13

PRESENTS : MM. Valat Sylvère, Cornu Serge, Pacaud Vincent, Massonneau André, Dreyfus Delphine, Dormoy Catherine, Métais Antoine, Da Silva Mélissa, Fardin Laurence, Pacaud Guy

EXCUSES : MM. Autin François, Poitou Claudie, Adgnot Martine (donne pouvoir à Fardin Laurence), Richard Isabelle (donne pouvoir à Dormoy Catherine), Caron Cathy (donne pouvoir à Massonneau André), Savineau Jérémy

ABSENTS : MM. Marot Angélique, Faivre Régine, Mercier Christian

Monsieur Sylvère VALAT est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler sur le compte-rendu du 13 février 2017. Aucune autre remarque n'ayant été formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016 (ASSAINISSEMENT)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte de gestion et le compte administratif 2016 qui présente un excédent de fonctionnement de **98 569,05 €**, décide d'affecter la somme de 24 399,64 € en recettes d'investissement (compte 1068) et de reporter la somme de 74 169,41 € en recettes de fonctionnement (compte 002).

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016 (SUPERETTE)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte de gestion et le compte administratif 2016 qui présente un excédent de fonctionnement de **5 766,77 €**, décide d'affecter ce résultat en recettes d'investissement (compte 1068).

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016 (CAMPING)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte de gestion et le compte administratif 2016 qui présente un excédent de fonctionnement de **12 557,28 €**, décide d'affecter ce résultat en recettes d'investissement (compte 1068).

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016 (BUDGET COMMUNAL)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte de gestion et le compte administratif 2016 qui présente un excédent de fonctionnement de **833 528,86 €**, décide d'affecter la somme de 481 914,46 € en recettes d'investissement (compte 1068) et de reporter la somme de 351 614,40 € en recettes de fonctionnement (compte 002).

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 ASSAINISSEMENT :

Madame Delphine Dreyfus, responsable de la Commission des Finances, présente au Conseil Municipal le projet du budget 2017 (Assainissement) élaboré par la Commission des Finances.

Il s'élève . en section d'exploitation à 142 124,41 €
. en section d'investissement à 142 353,65 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget tel qu'il est présenté.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 (CAMPING) :

Madame Delphine Dreyfus, responsable de la Commission des Finances, présente au Conseil Municipal le projet du budget annexe 2017 « Camping », **assujetti à la TVA**, élaboré par ladite Commission. Ce budget annexe supporte les activités du camping et des chalets ; quant à la piscine, l'activité est prise en charge par le budget communal 2017.

Il s'élève . en section de fonctionnement à 38 000,00 €
. en section d'investissement à 99 998,27 €.

Une avance du budget communal d'un montant de 65 253,99 € est nécessaire pour équilibrer la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le Budget Annexe 2017 « Camping ».

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 (SUPERETTE) :

Madame Delphine Dreyfus, responsable de la Commission des Finances, présente au Conseil Municipal le projet du budget annexe 2017 Supérette, **assujetti à la TVA**, élaboré par ladite Commission.

Il s'élève . en section de fonctionnement à 11 280,00 €
. en section d'investissement à 16 217,28 €.

Une avance du budget communal d'un montant de 7 571,51 € est nécessaire pour équilibrer la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le Budget Annexe 2017 « Supérette » tel qu'il est présenté.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 (COMMUNAL) :

Madame Delphine Dreyfus, responsable de la Commission des Finances, présente au Conseil Municipal le projet du Budget Primitif 2017 (Communal) élaboré par ladite commission.

Il est rappelé la suppression du Budget Annexe « Boulangerie-Pâtisserie » (réf. délibération du 17 octobre 2016) avec les résultats de clôture suivants :

Déficit de fonctionnement	32 806,68 €
Excédent d'investissement	151 726,67 €

et la reprise du résultat du Budget Communal :

Excédent de fonctionnement	351 614,40 €
Déficit d'investissement	327 835,10 €

Après cette constatation, les résultats définitifs du Budget Communal sont :

Excédent de fonctionnement :	318 807,72 €
Déficit d'investissement :	176 108,43 €

Le Budget Primitif 2017 (Communal) s'élève :

- en section de fonctionnement à 1 642 997,72 €
- en section d'investissement à 1 705 017,93 €.

De plus, Madame Dreyfus explique que les taux d'imposition des taxes directes locales seront votés ultérieurement ; l'état de notification devant être adressé en mairie par la Préfecture à la fin de ce mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget communal 2017 tel qu'il est présenté.

VOTE DES PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS 2017

Madame Dreyfus, responsable de la Commission des Finances, soumet au Conseil la liste des participations et subventions proposées par ladite Commission.

Après avoir examiné les propositions de la Commission des Finances, le Conseil vote, à l'unanimité, les participations et subventions suivantes pour 2017 :

6558 – Autres contributions obligatoires :	1 560,00 €
Communauté de Communes Sud Vendée Litttoral (Service instructeur ADS)	1 560,00 €

6574 – Subventions de fonctionnement – Ass. & autres ... 40 114,28 €

Comité de gestion des Act .Extra Scolaires	22 000,00 €
ADMR	5 585,88 €
Amicale Laïque	1 000,00 €
FC2 Sud Vendée	1 800,00 €
Judo Club Chaillezais	1 600,00 €
Club Tennis	800,00 €
EBSV BMX	250,00 €
Société de musique «Lyre Chaillezaise »	1 300,00 €
Association Le Jean-Baptiste	500,00 €
Comité des Fêtes	800,00 €
L'Etoile des Arts	100,00 €
Association La Cicadelle	50,00 €
Sté Pêche « L'Anguille Chaillezaise »	100,00 €
Sociétés de Chasse (Bourg & Sableau)	250,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	200,00 €
ESP des Perthuis	100,00 €
Association Départementale Protection Civile	100,00 €
Club du 3è Age « Le Fil d'Argent »	50,00 €
Société Anciens Combattants	130,00 €

ACPG – CATM	130,00 €
Secours Catholique	200,00 €
Banque alimentaire de la Vendée	138,00 €
Les Restaurants du Cœur	300,00 €
Croix Rouge Française	115,00 €
Actif Emploi	100,00 €
Chbre des Métiers Vendée + Chte Mme/AFORBAT Vendée	300,00 €
ADAPEI Papillons blancs	120,00 €
Association ARIA	60,00 €
RASED (Réseau d'Aide aux Elèves en Difficultés)	300,00 €
Fédération des Œuvres Laïques	50,00 €
Ass. Pour la recherche S/Cancer	160,00 €
Centre Départemental de Transfusion Sanguine	40,00 €
Association des accidentés de la vie	40,00 €
Alcool Assistance La Croix d'Or	50,00 €
Association des Conciliateurs de Justice	100,00 €
UDSP (Usagers Défense du Service Public)	100,00 €
Verger du Conservatoire	40,00 €
Solidarité Paysans	50,00 €
Coopérative Scolaire OCCE (voyages scolaires)	1 005,40 €

RENOUVELLEMENT ADHESIONS A DIFFERENTS ORGANISMES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a reçu des demandes d'adhésion du CAUE, de la Fondation du Patrimoine, de la FDGDON, d'ALIGATORE, de l'ADILE et de l'Association des Maires Ruraux de France.

Pour l'année 2017, les adhésions, connues à ce jour, s'élèvent pour :

- CAUE à 40 € (communes de moins de 3 500 habitants),
- la Fondation du Patrimoine à 120 €
- la FDGDON à 305,00 € pour l'adhésion et 712,80 € pour la cotisation spécifique ragondins (Vendée - 5 Abbés - Ceinture des Hollandais), soit 1017,80 €.
- ALIGATORE à 20 €
- ADILE à 50 €.
- Association des Maires Ruraux de France (adhésion : 56 € + Abonnement au mensuel 36000 Communes : 19 €) : 75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- accepte de renouveler l'adhésion aux différents organismes désignés ci-dessus,
- s'engage à verser les sommes au titre de l'année 2017.

VOTE DE LA SUBVENTION AU C.C.A.S.

Monsieur le Maire explique que le Centre Communal d'Action Sociale vient en aide aux familles en difficulté financière.

Chaque année, la commune verse une subvention au C.C.A.S. pour lui permettre de faire face à cette précarité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention de 2 000 € au Centre Communal d'Action Sociale ;
- dit que la somme de 2 000 € sera transférée du budget communal vers le budget C.C.A.S. au titre de l'année 2017.

SALLE COMMUNALE : TRAVAUX DE DEMOLITION DE LA SCENE

Monsieur le Maire explique au conseil que dans le cadre de la rénovation de la salle communale, il est nécessaire de commencer les travaux de démolition de la scène. Trois entreprises de menuiserie ont été sollicitées mais seulement deux ont répondu :

- Sarl CAJUS Menuiserie : 1 939,00 € HT (2 326,80 € TTC)
- M. LORIT Nicolas : 2 443,18 € HT (2 931,82 € TTC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (1 abstention) :

- accepte de réaliser les travaux de démolition de la scène dans le cadre de la rénovation de la salle communale ;
- décide de retenir le devis de la Sarl CAJUS d'un montant de 1 939 € HT (2 326,80 € TTC) ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis de la Sarl CAJUS ;
- dit que les crédits sont inscrits au Prog. 10003 du Budget Communal 2017.

SYDEV : AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'EFFACEMENT RESEAUX RUE DU PERRIER (LANTERNE SUPPLEMENTAIRE)

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que l'effacement du réseau électrique a été effectué Rue du Perrier, mais qu'il est nécessaire de prévoir une lanterne supplémentaire en sortie d'agglomération en direction du Langon. En effet, lors du dernier conseil, il a été décidé de déplacer la limite d'agglomération sur cette rue dans le but d'obliger les automobilistes à ralentir. La dernière maison se trouvant maintenant en agglomération, il est nécessaire d'implanter une nouvelle lanterne au niveau de cette maison.

A cet effet, le Sydev a adressé un avenant n°1 à sa convention n° 2016.ECL.0665 pour des travaux neufs d'éclairage indiquant un montant de travaux de 842 € HT (soit 1010 € TTC) dont une participation communale 50 %, soit 421 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

- accepte de poser une lanterne supplémentaire en sortie d'agglomération Rue du Perrier ;
- accepte de verser le montant de 421 € correspondant à la participation de la commune demandée par le Sydev pour la pose de cette lanterne supplémentaire;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention n°2016.ACL.0665 relatif à ce sujet ;
- dit que les crédits seront inscrits au Prog. 10011 « Effacement de réseaux » du budget communal ;

TRANSFERT DE POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD VENDEE LITTORAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la loi NOTRe, à compter du 1^{er} janvier 2017 et dans l'attente de la définition définitive de son champ de compétences, le Communauté de Communes Sud Vendée Littoral s'est vu confier les compétences exercées auparavant par les quatre intercommunalités qu'elle regroupe. A certaines d'entre elles, un pouvoir de police spécial est lié.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, dans des domaines déterminés par la loi, les pouvoirs de police attachés à l'exercice des compétences transférées sont automatiquement attribués au président de la Communauté de Communes. De ce fait, à ce jour, la présidente de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral est dépositaire des pouvoirs de police spéciale en lien avec les compétences :

- « voirie » (police de la circulation et du stationnement et délivrance des autorisations de stationnement de taxi) ;
- « assainissement non collectif - SPANC »
- « collecte des déchets ménagers »
- « création, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage »

- « habitat » (police liée à la procédure de péril et des édifices menaçant ruine, à la sécurité dans les établissements recevant du public à usage total ou partiel d'habitation et sécurité des immeubles collectifs à usage principal d'habitation).

Néanmoins, chaque conseil municipal possède un droit d'opposition au transfert de ces pouvoirs de police spéciale. Celui-ci doit être exprimé, de façon expresse, dans le délai de six mois suivant la date de l'élection du président de la communauté de communes, soit à compter du 13 janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- s'oppose au transfert de pouvoirs de police spéciale en lien avec les compétences suivantes :
 - « voirie » (police de la circulation et du stationnement et délivrance des autorisations de stationnement de taxi) ;
 - « habitat » (police liée à la procédure de péril et des édifices menaçant ruine, à la sécurité dans les établissements recevant du public à usage total ou partiel d'habitation et sécurité des immeubles collectifs à usage principal d'habitation).

ASA PETIT POITOU : PROGRAMME DE STABILISATION DE BERGES – ANNEE 2017

Dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques du Marais Poitevin Vendée (CTMA Marais Poitevin) 2015, l'ASA des Marais du Petit Poitou et du Commandeur, maître d'ouvrage, a programmé des travaux de stabilisation de berges sur le canal de la Guinée – au niveau de « La Coulonge » et de la « Blanchardière » sur une longueur de 700 ml. Cette nouvelle tranche de travaux est prévue pour un montant total estimatif de 70 000 € HT.

Monsieur le Maire informe que l'ASA des Marais du Petit Poitou a demandé une participation de la Commune et présente le plan de financement qui serait présenté comme suit :

- Conseil Général de la Vendée : 50 % du HT, soit 35 000 €
- Région Pays de la Loire : 12 % du HT, soit 8 225 €
- ASA du Petit Poitou et du Commandeur : 19 % du HT, soit 13 387,50 €
- **Commune de Chaillé-les-Marais : 19 % du HT, soit 13 387,50 €.**

En anticipant sur d'éventuels avenants ou linéaires supplémentaires à traiter, l'ASA des Marais du Petit Poitou propose de retenir le montant de 15 000 € à la charge de la commune de Chaillé-les-Marais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de participer aux travaux de stabilisation des berges au canal de la Guinée,
- s'engage à retenir la participation d'un montant de 15 000 € à l'ASA des Marais du Petit Poitou en attente d'un montant définitif,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'ASA des Marais du Petit Poitou qui sera établie sur le montant réel des travaux,
- dit que les crédits seront inscrits au compte 204 du Prog. 10005 « Voirie » du Budget Communal 2017.

QUESTIONS DIVERSES

- 1) Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils sont volontaires pour tenir les bureaux de vote pour les élections présidentielles.

- 2) Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la prochaine réunion de conseil aura lieu le lundi 10 avril 2017 car le 3^{ème} lundi du mois d'avril correspond au lundi de Pâques.
- 3) Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il a été destinataire du résultat de l'enquête publique concernant la demande d'exploitation d'une carrière d'argile à Moreilles. Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable à cette demande.

La séance est levée à 23h25

Séance du Conseil Municipal du 20 mars 2017

Signatures : **Membres en exercice : 19**

Présents : **10**

Votants : **13**

NOM	Prénom	Présents	Excusés	Pouvoirs à	Absents	Signatures
PACAUD	Guy	X				
AUTIN	François		X			
FARDIN	Laurence	X				
METAIS	Antoine	X				
DREYFUS	Delphine	X				
DORMOY	Catherine	X				
CORNU	Serge	X				
VALAT	Sylvère	X				
POITOU	Claudie		X			
RICHARD	Isabelle		X	Dormoy Catherine		
MAROT	Angélique				X	
PACAUD	Vincent	X				
SAVINEAU	Jérémy		X			
DA SILVA	Mélissa	X				
ADGNOT	Martine		X	Fardin Laurence		
MASSONNEAU	André	X				
CARON	Cathy		X	Massonneau André		
FAIVRE	Régine				X	
MERCIER	Christian				X	